

## CAISSE DES ECOLES

Présents : 6  
Représentés : 1  
Absents : 8

Pour : 7  
Contre : 0  
Abstention : 0

COMITE DU : 12 MARS 2026  
DELIBERATION N° : 74/2026  
DGA DE SECTEUR : Bachir MERGHEM  
SERVICE : CAISSE DES ECOLES  
AFFAIRE SUIVIE PAR : Amélie TORET

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

### Le Comité,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1, relatif à l'adoption du budget et l'art 1612-1, relatif aux règles d'adoption du budget

**VU** le Code de l'éducation relatif aux Caisses des Écoles ;

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M57

**VU** le décret n° 87-130 du 28 février 1987 relatif à la comptabilité des centres communaux et intercommunaux d'aide sociale et des caisses des écoles,

**VU** les statuts de la Caisse des Écoles ;

**VU** la délibération n°70 du 10 février relative au débat d'orientation budgétaire

**CONSIDERANT** le compte financier unique 2025 de la caisse des écoles et la délibération d'affectation des résultats 2025

**CONSIDERANT** le projet de Budget Primitif 2026 présenté en équilibre en section de fonctionnement et d'investissement par le Vice-Président ;

**CONSIDERANT** qu'il appartient au comité de se prononcer sur le Budget Primitif 2026 ;

## APRES EN AVOIR DELIBERE

**Adopte** le Budget Primitif 2026, lequel s'équilibre en dépense et recettes tel que présenté, arrêté comme suit :

- Section de fonctionnement :
  - Dépenses : 314 269.84 €

- Recettes : **314 269.84 €**
- Section d'investissement :
  - Dépenses : **259 533,35 €**
  - Recettes : **259 533,35 €**

**Autorise** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

**Dit** que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

**Pour extrait conforme,**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'F. Petitta'.

**Frédéric PETITTA**  
Président de la Caisse des Ecoles  
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Séance du jeudi 12 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, les membres composant la Caisse des Ecoles de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit, le 16 février 2026, se sont réunis à la Mairie de Sainte-Geneviève-des-Bois, sous la présidence de Philippe ROGER, Vice-président.

Membres en exercice : 15 dont M. Frédéric PETITTA, Maire et Président de droit représenté par M. Philippe ROGER, vice-président et 5 membres élus, représentants du Conseil Municipal et 6 nommés, représentants membres sociétaires, 1 représentant de l'Éducation Nationale, 1 représentante du Préfet.

### Etaient présents :

Présents : M. ROGER, M. LE MEUR, Mme SCHLATTER, Mme FERREIRA, Mme JAULMES, Mme ALEXOIU (épouse GUENOUNOU).

### Représenté :

Mme JAUNET donne pouvoir à M. ROGER.

### Etaient excusés :

M. PETITTA, M. LUNDA, Mme AREL, Mme PRÉ, M. BLANC-PARADIS, Mme LENHART, Mme GONCALVES, M. CUADRADO.

Etaient présents également : M. MERGHEM, Directeur Général Adjoint, M. FOURNIER, Directeur de l'Éducation et Mme Amélie TORET, Responsable de la Caisse des Écoles en charge du compte rendu de la séance.

Monsieur le Vice-Président ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte.

| Nombre de membres     |    |
|-----------------------|----|
| Composant le comité : | 15 |
| En exercice :         | 15 |
| Présents :            | 6  |
| Représentés :         | 1  |
| Absents :             | 8  |